

PRENDRE LE
TEMPS DE
RESPIRER...

MERCI LA
CFDT !



ACCORD INTERGÉNÉRATIONNEL :

TEMPS DE RESPIRATION : ÇA DÉMARRE !

LA CFDT À L'ORIGINE DU TEMPS DE RESPIRATION

Lors de la négociation de l'accord intergénérationnel, la CFDT a conditionné sa signature à la satisfaction d'une de ses revendications phares : le Temps de Respiration.

De quoi s'agit-il ? Chaque salarié ayant 10 années d'ancienneté a l'opportunité, *quelque soit son statut* (ACO/AFO), de prendre un « temps de respiration » de 3 à 12 mois pour s'engager : soit dans une action humanitaire ou sociale ; soit dans une formation sans rapport direct avec son activité professionnelle ; soit dans un projet de recherche ou d'enseignement dans une école ou à l'Université ; soit dans une start-up ou encore dans une petite ou moyenne entreprise (PME).

Lors de la négociation, la Direction proposait que cette opportunité soit ouverte à 150 cadres par an pendant deux ans. La CFDT a finalement obtenu qu'elle soit offerte à 250 salariés par an sur deux années, quelque soit leur niveau de classification.

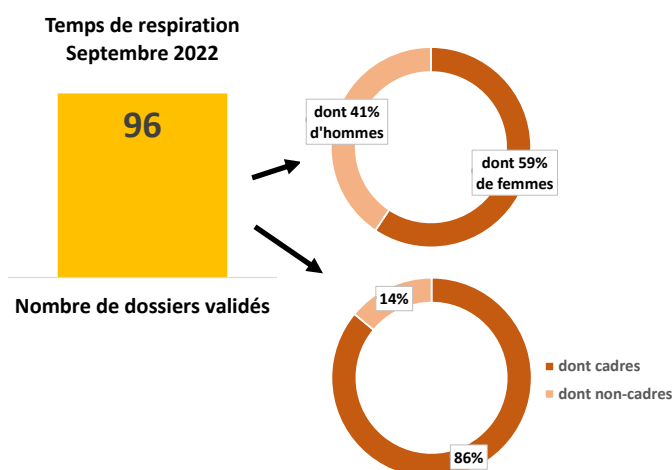


ORANGE
PARTOUT POUR TOUS

FÉDÉRATION F3C
47/49 Avenue Simon Bolivar - 75019 Paris
CFDT-ORANGE.COM

BILAN APRES NEUF MOIS DE FONCTIONNEMENT

Les employés et agents de maîtrise restent encore sur leurs gardes. Ils peuvent pourtant bénéficier de cette opportunité s'ils le désirent. La CFDT est là pour répondre à leurs questions : Quel salaire pendant le Temps de respiration ? Quel poste après ? Etc.



Les militants « intergé » de la CFDT sont à votre service pour vous informer et vous soutenir.

N'hésitez pas à nous contacter.

